



Ressources pour le cycle terminal Série STMG – Droit

Le nouveau programme de droit

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

Février 2012



Les programmes de Droit de la série STMG

1 - Quels changements ?

2 – Pour quels objectifs ?

3 – Et quels résultats ?



Les programmes de Droit de la série STMG

Actuellement STG	Demain STMG
2 heures hebdomadaires 2 programmes (1 ^{re} + Term.)	2 heures hebdomadaires 2 programmes (1 ^{re} + Term.)
15 pages (1 ^{re} + terminale)	10 pages (1 ^{re} + terminale)
Introduction + Tableaux (3 colonnes) + indic. Compl	Introduction + Tableaux (3 colonnes)
10 thèmes + sous-thèmes sous forme de questions	9 thèmes sous forme de questions
+ de 100 notions et contenus	27 notions et contenus généraux (à décliner)
Contenus nouveaux/STT	Aucun contenu nouveau

Mais une façon différente d'aborder ces notions...



Les programmes de Droit de la série STMG

3 grands objectifs :

1 - Apporter des concepts fondamentaux afin de développer des capacités d'analyse prenant appui sur des raisonnements juridiques mobilisables dans le cadre de situations pratiques tirées, soit de l'environnement proche des élèves, soit du fonctionnement des organisations.

2 - Contribuer à la formation du citoyen, de l'acteur économique et social, en permettant à l'élève d'appréhender le cadre juridique dans lequel évoluent les individus et les organisations. Il s'agit alors de donner du sens à la règle de droit et d'en percevoir l'utilité, en liaison avec les autres disciplines d'enseignement de première et de terminale.

3 - Participer à la formation générale de l'élève en lui faisant acquérir des méthodes et une rigueur nécessaires à l'expression d'une pensée éclairée et autonome. Le droit fournit à cet égard un cadre intellectuel et culturel propre à favoriser la poursuite d'études supérieures.



Les programmes de Droit de la série STMG

3 – Pour quels résultats ?

« Il s'agit de mobiliser les concepts pour qualifier des situations, déterminer les règles applicables et proposer leur mise en œuvre afin de permettre aux élèves d'acquérir une culture juridique fondée sur l'argumentation. »